

Phase d'enseignement 1 :

Les grands domaines du droit

Un constat : le droit est partout !



Objectifs de la leçon

Chacun sera capable de

- construire une classification cohérente du droit
- mettre en évidence la logique de notre ordre juridique suisse en déterminant les divers domaines qui le composent

**Une
activité
pour tenter
de donner
une
structure
au droit**

- individuellement (5') : lisez les exemples de relations juridiques et trouvez des points communs entre elles
- en groupes de 3 ou 4 élèves (10'):
 - regroupez en 4 catégories ces relations juridiques et donnez un nom à ces catégories
 - explicitez le critère qui vous a permis d'établir ce classement

Quelques catégories trouvées par des élèves de l'ECG de Fribourg

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. Economique
- B. Population
- C. Etat
- D. Famille

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. circulation
- B. familiale
- C. internationale
- D. travail
- (E) fiscal

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. affaire d'état
- B. droit familial
- C. droit de la circulation
- D. droit au travail

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. Relation entre la Suisse et d'autres pays
- B. affaire
- C. Famille
- D. Etat

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. International
- B. Nationale
- C. Communal / Cantonal
- D. Personnel

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. Mondial
- B. par pays
- C. par commune
- D. par personne

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. Etrangers
 - B. Fédéral
 - C. Canton
 - D. Personnel
- E. commune : 5

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. International
- B. national
- C. cantonal
- D. communale

3P4, (G, F, Li, LA)

A) Droits individuels

1, 6, 11, 8

B) Droits fondamentaux

2, 4, 7, 10

C) Les Accords (négociés, officiels) D) Fraude

3, 12,

5, 9

A. titre : *minime*

A :

1, 6, 11

B. titre : *moyenne*

B :

4, 7, 8, 10

C. titre : *importante*

C :

2, 5, 9,

D. titre : *Internationale*

D :

3, 12

a) En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

A. Très important (Lit; Reste du monde)

B. Important

c. peu important (commune; cantons)

D. pas important

b) Vous justifiez votre classement en énumérant le ou les critère-s qui vous ont permis de placer ces différents numéros dans ces 4 cases.

Par ordre d'importance

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. droit à la propriété B. droit de l'Etat CH avec l'étranger
C. citoyen avec étranger D. citoyen-état

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. Relations Etat-Etat B. Relations Etat-société
C. Relations individu-individu D. ?

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. Entre nous et l'Etat B. entre deux particuliers
C. entre deux Etats D. entre un particulier et un état particulier.

En utilisant vos propres termes, donnez un titre à chacune de ces 4 catégories.

- A. privé-privé B. privé-Etat étranger
C. Etat-Etat D. privé-Etat

Plusieurs classifications

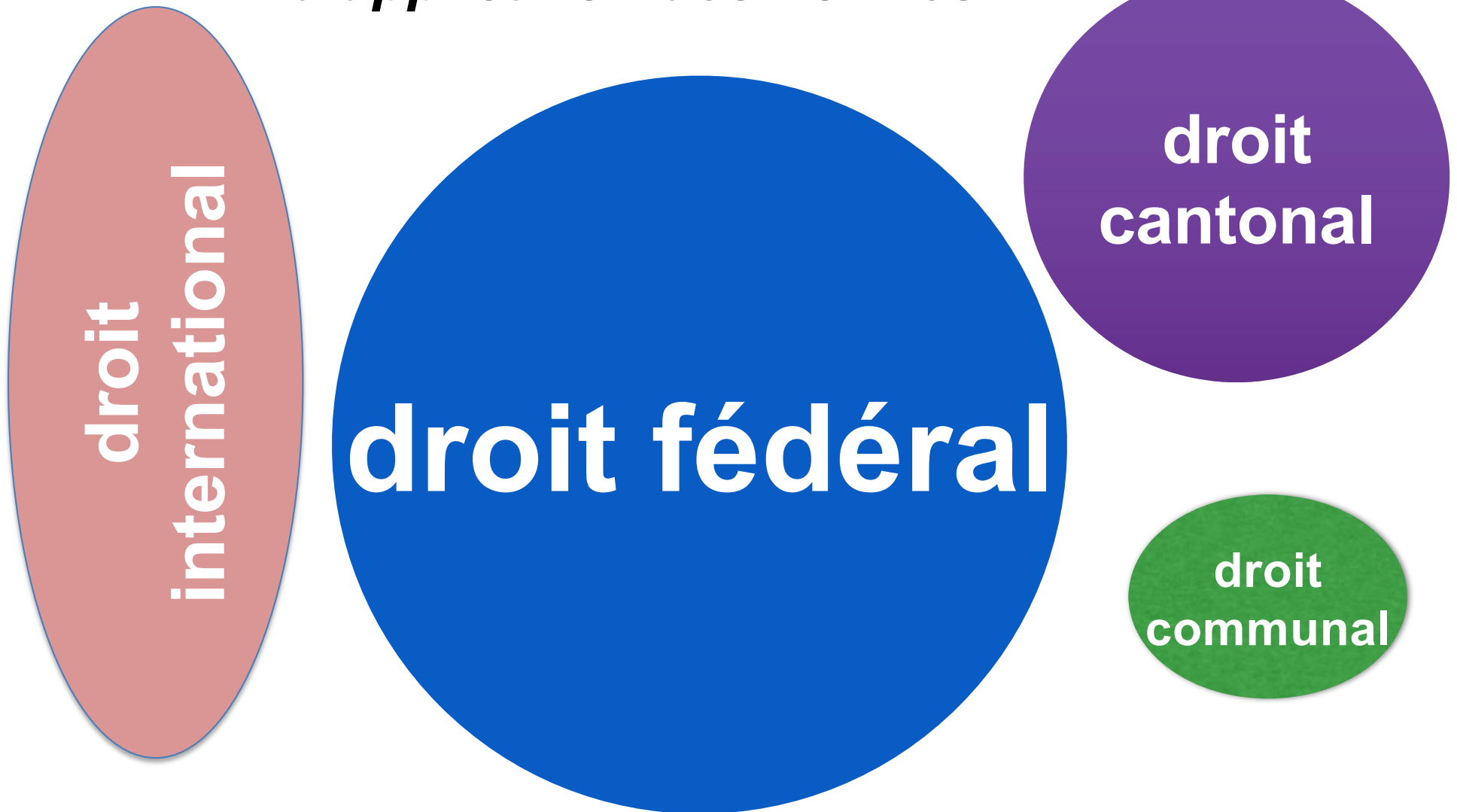
- La classification selon le regroupement par thématiques :

On parle d'une **classification analytique** car elle repose sur des critères pratiques liés aux secteurs d'application des normes en causes sans égard à leur nature, à l'autorité qui les édicte ou leur champ d'application.

(cf. droit bancaire, droit des transports, droit de la santé, droit des affaires, droit du travail,...)

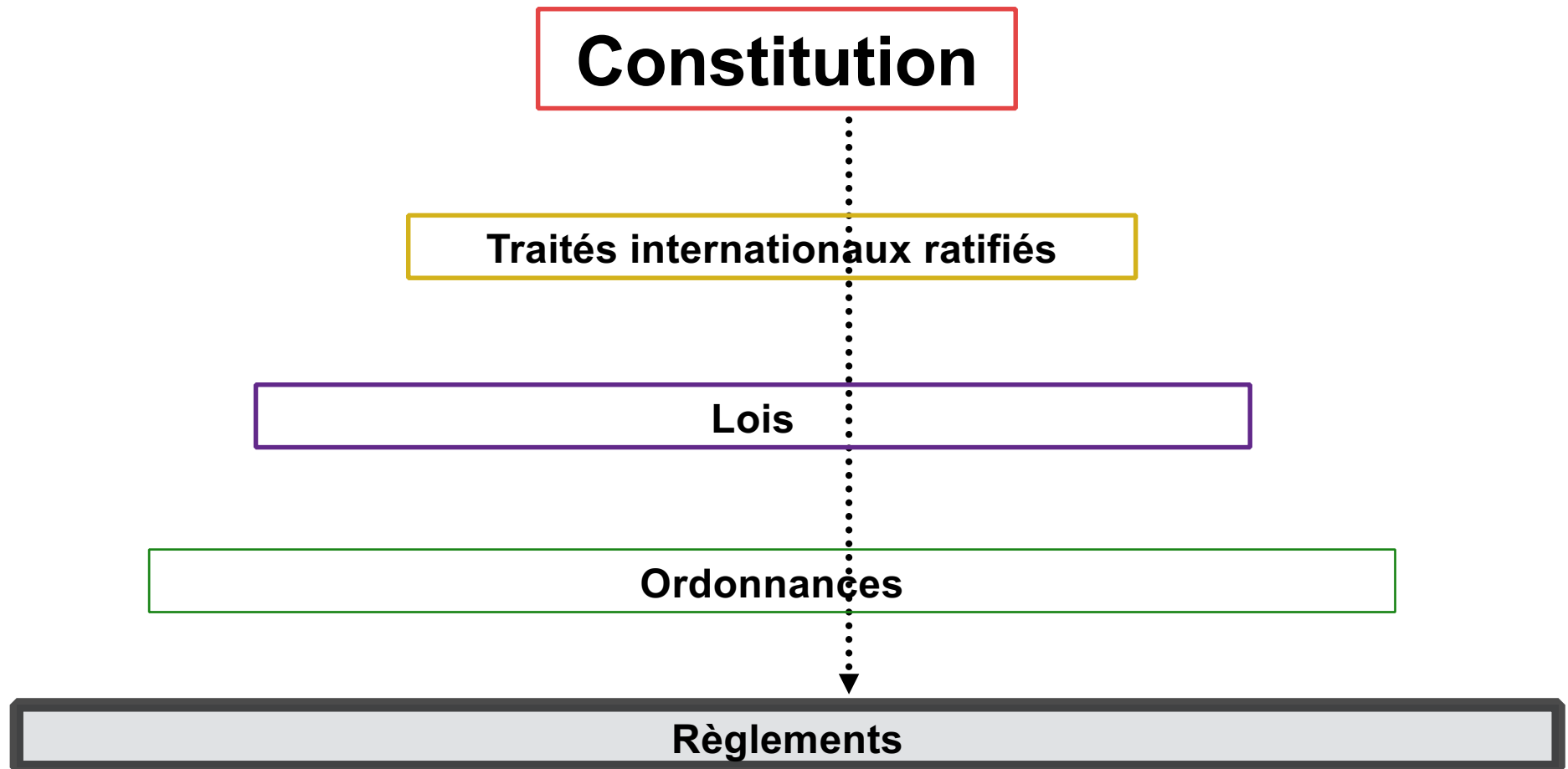
Plusieurs classifications

- La classification *selon le champ d'application* des normes :



Plusieurs classifications

- La classification ***selon la hiérarchie des normes*** :



Plusieurs classifications

- La classification selon les relations entre les parties en cause

On parle de **classification *systematique*** car elle repose sur des critères théoriques tirés de la nature spécifique des normes.

(cf. les distinctions entre le droit public et le droit privé, et entre le droit interne et le droit externe)

La classification systématique : les 4 catégories de relations juridiques



Droit interne

Applicable à une population donnée,
sur un territoire donné,
à un moment donné.

Droit public

Droit privé

Les relations entre un Etat
et un individu de cet Etat

Les relations entre
personnes d'un même
Etat



Droit international (ou droit externe)

Applicable à plusieurs Etats

Droit public

Droit privé

Les relations
entre Etats

Les relations entre
personnes d'Etats
différents